



SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE

AMATEURS et PROFESSIONNELS



REGLEMENT DU CONCOURS REGIONAL DES HYDROMELS

Article 1 - Objet : Le Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM) organise un concours régional d'hydromels le **dimanche 20 novembre 2016 à 9 heures** dans les locaux du Rucher Ecole, 40 Chemin de Pechbusque - 31400 TOULOUSE.

Article 2 - Participation : Ce concours est ouvert aux adhérents du SAM ainsi qu'à tous les apiculteurs de la région Occitanie qu'ils soient professionnels, pluriactifs ou amateurs. Les concurrents s'engagent à ne présenter que de l'hydromel de leur production.

Article 3 - Anonymat : Chaque bouteille d'hydromel doit être identifiée par une étiquette *portant le nom, le prénom et l'adresse du producteur*. Le comité d'organisation du concours leur donnera un numéro garantissant leur anonymat auprès des membres du jury du concours.
A l'issue du concours, les échantillons restent la propriété du SAM.

Article 4 - Dépôt : Toute personne désirant participer au concours devra obligatoirement en informer le comité organisateur à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint au plus tard **une semaine avant le concours**, soit par mail soit par courrier postal. Aucun hydromel ne sera accepté sans inscription préalable.
Les hydromels doivent être parvenus **bouchés** en bouteille d'au moins 75cl au Rucher Ecole au plus tard à 8h30 le matin du concours

Article 5 - Classification : Si le nombre de participants le permet, les hydromels seront classés en 2 catégories, avec **au moins 3 participants par catégorie** :

1. **Hydromel sec**
2. **Hydromel doux**

A défaut, ils concourront tous dans la même catégorie d'au moins 3 échantillons.

Article 6 - Constitution du jury : Tout apiculteur présentant un échantillon au concours est habilité à être jury. Peut également être jury toute personne qui en fait la demande aux organisateurs. Nul ne pourra remplir cette fonction dans une catégorie où il présente un échantillon. Les membres du jury seront placés par les organisateurs du concours.

Article 7 - Prix : L'attribution des médailles se fera en fonction du barème suivant :

Nombre d'échantillons	Nombre de médailles	Note moyenne	Médaille
3 et 4	1	16 à 20	OR
5 et 6	2	14 à 15.99	ARGENT
7 et plus	3	12 à 13.99	BRONZE

Article 8 - Acceptation : La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Pour tout renseignement complémentaire (de préférence par mail) :

Françoise RICHER - 06 82 79 68 30 - richerfran28@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS REGIONAL DES HYDROMELS



A imprimer, remplir et renvoyer par voie postale à

Françoise RICHER
29 rue d'Armentières
31400 TOULOUSE

ou envoyer ces informations par mail à richerfran28@gmail.com

PRENOM : _____ NOM : _____ N° Apiculteur : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Tel : _____

Etes-vous adhérent du SAM ? Oui Non Si oui N° d'adhérent : _____

PRESENTERA

- Un hydromel dans la catégorie doux OUI / NON
- Un hydromel dans la catégorie sec OUI / NON

Rappel : Les hydromels doivent être parvenus bouchés au Rucher Ecole au plus tard à 8h30 le matin du concours.

Date :

Signature :